

LIVRET D'ACCUEIL COLLEGE

Collège Saint-Donatien

6 Rue Guillet de la Brosse

RENTREE 2018-2019



ENSEMBLE ST FELIX-LA SALLE

SOMMAIRE

1 - DATES A RETENIR

- A - HORAIRES DES COURS ET D'OUVERTURE DES COLLEGES
- B - REUNION DE PARENTS
- C - RENCONTRE PARENTS/PROFESSEURS
- D - DATES DE STAGES
- E - PORTES OUVERTES
- F - JOURNEES PEDAGOGIQUES
- G - VACANCES SCOLAIRES

2 - SUIVI DU JEUNE

- A - ABSENCES - RETARDS
- B - CARNET DE LIAISON - AGENDA
- C - ECOLE DIRECTE - E-LYCO
- D - CERTIFICAT DE SCOLARITE
- E - LE CONSEIL DE CLASSE
- F - RENCONTRE AVEC UN PROFESSEUR

3 - INFORMATIONS PRATIQUES

- A - BOURSES - AIDES
- B - RESTAURATION
- C - LES ASSURANCES SCOLAIRES

4 - CONTACTS

1 - DATES A RETENIR

A. HORAIRES DES COURS ET D'OUVERTURE DU COLLEGE ST DONATIEN

Le collège Saint Donatien sera ouvert de : 8 h à 17 h 45 lundi, mardi et jeudi
8 h 00 à 12 h 30 mercredi
8 h à 17 h 00 vendredi

Les horaires de cours sont de : 8h30 à 12h25 et de 13h45 à 17h40

B. REUNION DE PARENTS

Vous pouvez noter dès à présent les dates des réunions de parents :

Collège Saint Donatien		
6 ^{ème}	Mardi 18 septembre 2018	18 h 30
5 ^{ème}	Mardi 18 septembre 2018	18 h 30
4 ^{ème}	Jeudi 20 septembre 2018	18 h 30
3 ^{ème}	Jeudi 20 septembre 2018	18 h 30

A cette occasion les parents désireux de s'investir et de participer à la vie scolaire de leur enfant pourront se présenter aux élections de parents-correspondants et ainsi assister aux conseils de classe.

C. RENCONTRE PARENTS/PROFESSEURS

L'établissement organisera des rencontres entre parents, élèves et professeurs sous forme d'entretiens individuels entre 16 h et 20 h (suivant la disponibilité des professeurs).

6 ^{ème}	Mardi 11 décembre 2018
5 ^{ème}	Jeudi 13 décembre 2018
4 ^{ème}	Lundi 17 décembre 2018
3 ^{ème}	Mardi 18 décembre 2018

D. DATES DE STAGES

Collège Saint Donatien	
3 ^{ème}	Du 4 février au 8 février 2019

E. PORTES OUVERTES

Les portes ouvertes des collèges se dérouleront :

Vendredi **30 novembre** de **17 h 00 à 20 h 00** et Samedi **1^{er} décembre 2018** de **9 h 00 à 12 h 30**

Samedi **19 janvier 2018** de **9 h à 12 h30**

Nous attirons tout spécialement votre attention sur ces journées où la présence des collégiens est obligatoire. (Récupération des ponts...)

F. JOURNEES PEDAGOGIQUES

Ces journées sont des moments privilégiés pour construire en équipe au complet, l'accompagnement pédagogique des jeunes (réforme collège, évaluation, relecture...).

Deux dates sont déjà fixées :

- Le Vendredi 21 Décembre 2018
- Le Lundi 25 Mars 2019

Les autres temps vous seront communiqués via le carnet de correspondance de votre enfant.

G. VACANCES SCOLAIRES

TOUSSAINT	Du 20 Octobre au 4 Novembre 2018 inclus
NOEL	Du 22 Décembre au 6 Janvier 2019 inclus
HIVER	Du 9 Février au 24 Février 2019
PRINTEMPS	Du 6 Avril au 22 Avril 2019
ASCENSION	Du 30 Mai au 2 juin 2019
ETE	5 Juillet 2019

2 - SUIVI DU JEUNE

A. ABSENCES - RETARDS

Les absences ou retards imprévus doivent être signalés avant 10 h à la vie scolaire le jour même. L'absence peut être justifiée par mail à l'adresse suivante : absence2@stfelixlasalle.fr ou par téléphone : 02.44.76.35.90

Une absence prévue doit faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite, précisant le motif, auprès de la vie scolaire. L'autorisation sera ou non accordée suivant le bien fondé du motif invoqué.

Dans tous les cas, à son retour dans l'établissement, l'élève **doit se présenter** à l'accueil de la vie scolaire pour justifier son absence et faire viser son carnet. Il doit le présenter au professeur dès sa 1^{ère} heure de cours.

B. CARNET DE LIAISON - AGENDA

Le Carnet de liaison - agenda est donné par l'établissement lors de la rentrée

Vous devez consulter et signer ce carnet très régulièrement.

Les professeurs et la vie scolaire l'utilisent pour toute communication sur le travail, le comportement, les modifications d'horaires.

L'élève doit toujours l'avoir en sa possession.

Le Règlement intérieur de l'Etablissement est inclus dans ce carnet. Il devra être lu et signé conjointement par l'élève, les parents et/ou le représentant légal.

En cas de perte, le nouveau carnet vous sera facturé 10 €.

C. ECOLE DIRECTE - E-LYCO

Les élèves déjà scolarisés au Bon Conseil en 2017-2018 gardent leur code.

Ces outils vous permettent de :

- consulter et régler en ligne les frais de cantine et de scolarité : école directe
- consulter les notes, cahier de texte de la classe, les absences et retard de votre enfant : le choix de l'outil vous sera communiqué à la rentrée.

Pour les nouveaux, nous vous communiquerons après la rentrée vos codes d'accès et la procédure à suivre.

D. CERTIFICAT DE SCOLARITE

Les certificats de scolarité vous seront remis la semaine de la rentrée. Ils seront ensuite en ligne sur le site « école directe ».

E. LE CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe se réunit une fois par trimestre pour faire le bilan de la classe et du travail de l'élève.

Les membres qui composent ce conseil sont les suivants :

- . Le chef d'établissement adjoint ou le directeur des études,
- . Le professeur principal,
- . L'équipe pédagogique,
- . Les élèves délégués,
- . Les parents correspondants.

F. RENCONTRE AVEC UN PROFESSEUR

Le professeur principal est votre interlocuteur privilégié. Il vous renseignera sur la scolarité et le comportement de votre enfant.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec lui ou avec un autre membre de l'équipe pédagogique par l'intermédiaire du carnet de liaison (agenda) ou par mail.

G. EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

La présence des élèves est obligatoire en cours d'EPS.

En cas d'inaptitude médicale :

- Les élèves qui invoquent une inaptitude physique doivent justifier par un certificat médical le caractère total ou partiel de l'inaptitude lors du 1^{er} cours d'EPS.
- Une inaptitude de plus d'une séance devra être justifiée par un certificat médical. La présence scolaire reste obligatoire sur le lieu de l'activité sportive sous la responsabilité du professeur.

3 - INFORMATIONS PRATIQUES

A. BOURSES - AIDES

Si vous souhaitez faire une demande de bourse, merci de vous adresser au secrétariat courant septembre.

Fonctionnement sur la facture :

Pour les élèves boursiers, la facturation s'effectuera de la même manière que les non-boursiers. Le règlement par prélèvement automatique est le mode privilégié par l'Etablissement.

Merci de nous renvoyer, tous les ans, votre RIB, afin que nous puissions créer votre mandat que vous devrez nous retourner signer. Sans celui-ci, nous ne pourrions pas prélever votre facture.

Dans le cas d'un autre mode de règlement l'établissement vous transmettra votre situation comptable après le versement des bourses en juin 2019 (2 cas possibles) :

- bourses supérieures à la facturation : l'établissement vous remboursera la différence par virement en juin (merci de joindre absolument votre RIB).

- bourses inférieures à la facturation : 1 chèque devra être transmis au service comptabilité avant la fin de l'année.

Des aides sont accordées par l'Etat et la Région des Pays de la Loire au regard de la situation économique des parents, à attribuer avant le 31/12/2018 (joindre un courrier motivé, feuille d'imposition, relevé de la CAF dès le mois de septembre).

B. RESTAURATION

Les collégiens auront plusieurs formules de repas avec :

- . Entrée, plat avec garniture et dessert.
- . Entrée, plat avec garniture, fromage et dessert.

A chaque repas consommé, la carte sera débitée de 6€08 au maximum.

PAIEMENT :

Chaque élève aura une carte de restauration (porte-monnaie électronique). Via Ecole Directe vous devrez créditer dès la rentrée votre compte. Pour réapprovisionner votre carte vous devrez verser un minimum de 30 euros. Le paiement sera effectif 4 h après le rechargement en ligne.

Si vous n'avez pas la possibilité de recharger en ligne, nous accepterons un autre mode de paiement (chèque,...) à remettre à la vie scolaire. Merci de prévoir un délai de 48h pour que le rechargement du portemonnaie soit effectif.

Les jours de présence de votre enfant au service de restauration seront à préciser à la rentrée sur un document remis à cet effet et seront à déterminer en fonction de son emploi du temps. Cette information sera également transmise à la vie scolaire pour le suivi des présences sur le temps du déjeuner.

En cas de perte, vol ou détérioration de ce badge, une nouvelle carte sera délivrée à l'élève pour un montant de 10 €.

Sur Ecole directe vous pourrez à tout moment consulter l'historique de vos paiements et le nombre de repas consommés.

C. DEPLACEMENT DES ELEVES

Les élèves peuvent être amenés à se déplacer dans le cadre de différents projets ou activités ou pour se rendre sur les installations d'EPS : l'achat de titre de transport est à la charge des familles.

D. LES ASSURANCES SCOLAIRES

La Direction de l'école a opté pour une assurance de groupe auprès de la Mutuelle Saint-Christophe, prise en charge par l'établissement.

Cette assurance ne comprend pas la rente éducation et la responsabilité civile du chef de famille qui restent du ressort des parents.

Une notice détaillée sera distribuée à la rentrée. Conservez-la soigneusement. Elle vous sera nécessaire pour faire vous-même sur papier libre la déclaration indispensable auprès de l'assurance en cas d'accident corporel. (N° de police est le suivant : **553 660 39 04**).

Pour obtenir une attestation d'assurance scolaire, vous devez vous connecter sur le site www.saint-christophe-assurances.fr, rubrique informations pratiques, et télécharger l'attestation scolaire de votre enfant. L'établissement n'est désormais plus habilité à le faire.

4 - CONTACTS

Adjoint de Direction	MME BOURDIN	
Directeur des Etudes	Mme BOURDIN	6 ^e / 3 ^e
	Mme GARNIER	5 ^e / 4 ^e
Responsable Vie scolaire	Mme GARNIER	02.44.76.35.90
Vie scolaire (Absences-retards-retenues)	Mme BERTHAUD Mme PANNIER	
Service administratif	Mme BUSSON	etudecollege@stfelixlasalle.fr
Service des bourses et aide aux familles		
Service comptabilité	Mme FRIOUX	02.44.76.35.00